

Depuis 2009, la société Nouveaux Territoires a rejoint le Pacte Mondial et s'engage à respecter ses 10 engagements.

PME spécialisée dans le conseil en Nouvelles Technologies, nous défendons l'idée que la société ne peut progresser sur de seules avancées techniques, l'humain et son environnement sont les moteurs d'une société meilleure.

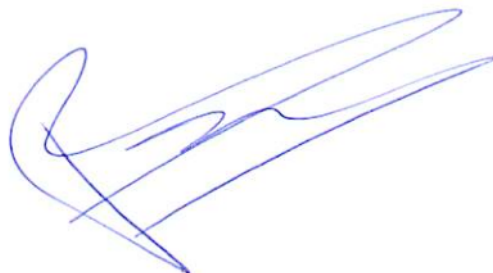
Tous les membres de notre équipe partagent cette valeur et sont soucieux de veiller à son respect au quotidien. Chacun participe aux actions mises en place par la société.

Nouveaux Territoires confirme son entier soutien aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Dans cette communication annuelle sur le progrès nous décrivons les actions entreprises pour intégrer les principes du Pacte mondial des Nations Unies dans notre activité quotidienne un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.



Jérôme Payany
CEO

Engagements liés à l'environnement

> Bilan carbone

Depuis la création de la société, les bureaux étaient situés en périphérie de la ville de Marseille dans le quartier de l'Estaque. Les 6 salariés faisaient plus de 160 km par jour en liaison pendulaire entre leurs domiciles respectifs et les bureaux. Les transports en commun inexistant à proximité rendant l'usage de la voiture incontournable.

Une première amélioration a consisté en s'organisant pour effectuer du covoiturage mais le temps perdu chaque jour ainsi que l'émission de plus de 18 Kg de CO2 par jour pour ces déplacements nous ont conduit à repenser l'implantation de nos bureaux.

Nous avons cartographié l'implantation des collaborateurs actuels et avons déterminé quels seraient les quartiers permettant de faire le plus d'économies.

Début 2010, la société a déplacé ses locaux vers le centre ville de Marseille.
Ce déménagement a eu un impact important sur le bilan carbone de la société.

Les nouveaux locaux sont plus proches des domiciles d'une majorité de salariés, ce qui permet à certains de se rendre au travail à pied ou à vélo. De plus, la proximité d'une station de tramway et d'une station de métro rend plus simple l'utilisation des transports en communs. 5 collaborateurs sont à moins de 15 mn de leur domicile.

Actuellement, l'équipe est composée de 11 personnes et seuls 71 kms sont réalisés quotidiennement en véhicules personnels. Cela ne représente plus que 8 kg de CO2 émis par jour pour les déplacements.

L'émission de carbone liée aux mouvements pendulaires a donc diminué de près 60% alors que l'effectif de la société a augmenté de près de 40%.

Sur une année complète, cela représente une réduction de plus de 2 tonnes d'émission de carbone.

> Traitement de déchets

Jusqu'en 2010, le recyclage des déchets concernait essentiellement le papier qui était collecté à proximité des imprimantes. L'un des salariés les récupérait et les déposait dans un container à proximité de son domicile.

Des bornes de tri sélectif sont maintenant installées à proximité des locaux de la société.
Nous avons donc peu à peu étendu les opérations de collecte et de tri sélectif des déchets au sein de la société.

Nous recyclons maintenant :

- les documents papiers devenus obsolètes pour la société : revues, magazines, courriers publicitaires
- les emballages provenant des livraisons : cartons,
- les emballages ménagers générés par la prise des repas dans les locaux de la société.

A chaque livraison ou fin de repas, les déchets recyclables sont déposés dans les deux grands bacs mis à disposition dans un local de la société, les déchets non recyclables sont directement apportés dans les conteneurs à ordures à l'extérieur des locaux.

Chaque fin de semaine, chaque membre de l'équipe ajoute dans les bacs les déchets «papiers» contenus dans sa corbeille et une partie de l'équipe se charge alors d'aller vider les bacs dans les bornes de tri sélectif.

Nous participons également au programme de recyclage des capsules mis en place par notre fournisseur de café.

Enfin, nous sommes particulièrement attentif au recyclage du matériel informatique, domaine dans lequel nous travaillons, que ce soit pour notre propre matériel ou celui qui est chez nos clients.

Nous essayons toujours de remettre en service les machines qui sont mises au rebut pour des usages basiques ou des associations caritatives. Si cela n'est pas possible nous essayons de récupérer les pièces détachées qui pourraient être réutilisées. Les parties obsolètes sont déposées à la déchèterie.



Conditions de travail

> Convention collective

Au sein de Nouveaux Territoires, les droits du travail et du salarié sont respectés. Ils sont notamment tangibles dans la convention collective de travail Syntec qui régit les conditions de travail au sein de Nouveaux Territoires.

> Partage des connaissances

La notion de partage est essentielle dans notre société. Soucieux de partager nos compétences, la société accueille chaque année des stagiaires pour leur permettre de renforcer leurs connaissances théoriques par des réalisations concrètes en entreprise.

Cette année, nous nous sommes organisés pour accueillir 4 stagiaires. Souhaitant conserver des conditions de travail et d'intégration optimales, nous avons respecté les règles suivantes : pas plus de 2 stagiaires simultanément et un seul stagiaire par tuteur par an.

Le stagiaire est un véritable membre de l'équipe, un tuteur de stage assure son encadrement au quotidien et il participe à toutes les réunions en relation avec le projet auquel il collabore. Même si aucune rémunération n'est obligatoire, nous nous efforçons de dédommager tous nos stagiaires «courte durée» consciencieux et nous les accompagnons dans la rédaction de leur rapport de stage.

Nos collaborations avec des stagiaires sont parfois génératrices d'emploi puisque 2 membres de l'équipe sont d'anciens stagiaires.

> Non discrimination à l'embauche

Jusqu'en 2010, notre équipe était essentiellement composée de jeunes diplômés bac+4 ou 5.

Cette année nous avons eu l'occasion de grossir notre effectif et nous avons choisi de diversifier les profils. Nous avons recruté un commercial de plus de 50 ans et un jeune technicien graphiste bac+2. Nous avons également accueilli une stagiaire étrangère.



Les droits de l'homme

> Travaux en conformité avec les droits de l'homme

Nous travaillons avec des clients qui sont des sociétés françaises dont les locaux sont en France et également des collectivités territoriales françaises. Ces sociétés étant situées en France doivent donc respecter les droits de l'homme.

Toutes les opérations et les travaux que nous réalisons pour ces clients sont effectuées dans le respect des droits de l'homme.

Par ailleurs, nous n'externalisons pas notre travail. Tous les travaux sont réalisés au sein même de notre entreprise.

De même, les prestataires avec qui nous travaillons sont des sociétés situées en France qui respectent les droits de l'homme.

> Pas d'actions en faveur des droits de l'homme

Cependant, nous n'avons pas d'action spécifique en faveur des droits de l'homme en dehors des conditions de travail de l'entreprise et de nos travaux car tout d'abord, nous sommes une PME de 11 collaborateurs. De plus, notre domaine d'activité, le conseil et le développement de produits informatiques, ne nous amène pas à travailler avec des sociétés où les droits de l'homme sont en jeu.

Lutte anti-corruption

> Refus des pots-de-vins

Nous attestons sur l'honneur que nous avons obtenus nos contrats sans fournir aucun pots-de-vins à nos clients ni que nous en ayons reçus de la part de nos prestataires.

> Pas d'action de lutte anti-corruption

Cependant, nous n'avons pas d'action spécifique pour lutter contre la corruption car nous travaillons pour des contrats inférieurs à 100 k€.

